

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



18154102

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 10 OCT. 2018

Le Greffier

N° d'entreprise : **0474.719.186**

Dénomination

(en entier) : **THIRY DANY**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **rue du Cimetière 8 - 6032 Mont-sur-Marchienne**

Objet de l'acte : Transfert de parts

Extrait du PV d'AGE du 01.09.2018

Transfert des parts de Monsieur Thiry Dany comme suit :
325 parts au profit de Madame Ambroise Viviane à partir de ce jour:

De manière telle que l'assemblée a constaté que :

- ☐ Monsieur Thiry Dany (NN 60.03.28-057-93) possède 325 parts ;
 - ☐ Madame Ambroise Viviane (NN 57.01.02-032-45) possède 325 parts.
- Monsieur Van Damme Vincent possède 100 parts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures trente.

Dont procès-verbal

Fait et passé au siège,

Date ci-dessus,

Et, après lecture, les associés ont signé.

Thiry Dany,
Gérant

Ambroise Viviane,
associée

Van Damme Vincent,
Associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).